



SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES

DEMANDES DE DÉMOLITION

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, greffier adjoint de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, de ce qui suit :

1. Une demande de certificat d'autorisation visant la démolition de l'immeuble sis au 281, route 138 a été déposée le 14 mai 2018.

Toute personne voulant s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier de la Ville, au Service du greffe, dont les bureaux sont situés à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 6 juin 2018

Le greffier adjoint,
Olivier Trudel, avocat
www.ville.st-augustin.qc.ca